

<https://www.snetap-fsu.fr/AESH-un-metier-qui-vaut-bien-un-statut.html>



# AESH : un métier qui vaut bien un statut !

- Métiers - AE-AESH - Carrière, rémunération, condition de travail -

Date de mise en ligne : lundi 29 avril 2019

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

L'intersyndicale de l'éducation appelle les [AESH](#) à une journée de mobilisation le 15 mai prochain pour la revendication d'un véritable statut de corps de fonctionnaire et la défense de leurs conditions de travail et de rémunération.

Le SNETAP-[FSU](#), dans l'enseignement agricole public s'associe pleinement à cet appel et défend ces personnels, notamment en luttant contre certaines tentations d'employeurs ([EPL](#)) de multiplier les tâches qui leur sont confiées !

lire l'article du [SNES-FSU](#) :

## AESH Un métier qui vaut bien un statut

Entre autres écueils, « l'école de la confiance » néglige les AESH. La mobilisation continue.

Le projet de loi « pour une école de la confiance » intègre certaines dispositions du projet de loi « pour une école vraiment inclusive ». Cependant, nombre d'articles ont été retoqués : limitation du nombre d'élèves dans les classes où sont scolarisés des élèves en situation de handicap, réduction de la précarité par l'instauration d'un recrutement des AESH directement en CDI dès la première embauche, droit à une formation continue digne de ce nom. La généralisation de contrats CDD de trois ans à la rentrée est une mesure avancée mais les six années de CDD pour obtenir un CDI demeurent.

De plus, le projet de loi prévoit de modifier les missions des AESH :

- La création de Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL, actuellement en expérimentation) per-

mettrait de mutualiser les moyens à l'échelle d'un bassin. Ce dispositif aurait pour conséquence de saupoudrer les moyens sur plus d'élèves et donc, au prétexte d'offrir plus d'emplois à temps plein, dégraderait les conditions de travail et d'accompagnement.

- Les AESH seraient inclus dans les équipes de suivi de scolarisations créées dans chaque département. Cela peut correspondre à la nécessaire prise en compte de tâches périphériques et à une professionnalisation accrue des missions des AESH, mais rien n'est dit sur l'intégration de ces missions dans le temps de travail.
- Des accompagnants « référents » pourraient se voir confier des missions d'appui aux AESH d'un département. La reconnaissance de ces missions n'est envisagée que sous forme d'aménagements horaires.

Pour le SNES-FSU, de telles évolutions ne peuvent être envisagées que

dans le cadre de la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, qui seule pourrait garantir les conditions de recrutement, de formation et de rémunération correspondant aux missions.

### Pour la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B

Parallèlement à l'examen de ce projet de loi au Parlement, une circulaire de gestion des AESH est en cours de rédaction par la DGRH. Le SNES avec la FSU porte ses revendications pour la catégorie dans les réunions de concertation qui sont encore en cours. Nous intervenons notamment pour que la rédaction soit la plus favorable possible à l'emploi en CDI et limite les risques de multiplication imposée des tâches.

### Le 15 mai

Dans le cadre de la contestation globale de la loi Blanquer, la mobilisation spécifique des AESH est nécessaire pour lutter contre une précarité qui reste très forte, de très faibles salaires, des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés et l'absence de reconnaissance professionnelle.

Après la mobilisation des AESH du 6 février, l'intersyndicale FSU-CGT-FSU-SUD-UNSA appelle à une nouvelle mobilisation nationale intersyndicale pour les revendications des AESH, le mercredi 15 mai à l'occasion de l'examen du projet de loi au Sénat pour exiger une revalorisation immédiate des salaires, l'arrêt des PIAL, le versement des indemnités REP-REP\*, la création d'un véritable statut de la Fonction publique, la prise en compte du travail invisible et de la pénibilité, une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail. ■

Emmanuel Siché



La journée d'action du 15 mai sera déterminante pour inscrire les propositions du SNES-FSU dans la loi et pour obtenir un véritable statut des AESH.